



## Annexe 2.1

29 octobre 2015

**Conseil National  
De Recherche du Canada**

1200, chemin de Montréal, Édifice M-58  
Ottawa (Ontario) K1A 0R6

Att. M. Dick Bourgeois-Doyle  
Secrétaire général

Objet ; Constat d'échec dans ma démarche auprès du bureau de Lévis.

Monsieur, je sollicite votre aide pour régler le litige dans ce dossier !

Je suis un entrepreneur de Lévis travaillant depuis de nombreuses années au développement d'un important projet sur l'amiante. À ce jour, j'ai au-delà de 375 000 \$ d'injecté dans ce projet et le tout provenant de mon entourage et de moi-même.

Le projet en cause est un procédé par un traitement thermique appliqué aux fibres d'amiante permettant de contrôler leur comportement, évitant ainsi qu'elles ne restent en suspension dans l'air ambiant. Les tests effectués sur les particules de chrysotile une fois la méthode exécutée ont été concluants, d'ailleurs il y a eu des brevets qui ont été délivrés et d'autres qui sont en instances à l'international pour cette invention.

Cependant, je suis rendu à une étape cruciale pour la suite, pour convaincre des investisseurs et ainsi pouvoir obtenir le financement pour mettre le tout en production il y a une importante étape à franchir. L'objectif est d'authentifier mes résultats par des méthodes reconnues et des lieux approuvés.

Dans un premier temps, j'aurais à faire des expériences en laboratoire à l'aide d'appareils spécialisés pour observer et mesurer le comportement des particules microscopiques. D'autre part, il y aura aussi à effectuer des travaux et essais en laboratoire sur les capacités d'endurance et toutes les données et mesures techniques sur les fibres une fois transformées. Principalement de pouvoir ainsi valider les théories que j'avance expliquant le comportement des fibres, une fois le procédé complété. Néanmoins et non la moindre les fibres conservent leurs propriétés antérieures permettant ainsi leurs recyclages.



Voici la lacune que je dénonce :

En novembre et décembre 2013 et début 2014, nous avons [madame Rochette du Cégep Thetford Mines et moi] fait une démarche auprès CNRC de Lévis précisément auprès de M. Denis Martineau. Pour avoir accès aux divers programmes concernant le développement de nouvelles technologies propre, pour couvrir les coûts prévus au Cégep de Thetford Mines pour y effectuer des travaux hautement spécialisés pendant un ou deux trimestres.

En conclusion de cette démarche, des suites aux nombreux mois de démarches infructueuses, je n'ai reçu aucun aide professionnel de ce dernier [M. Denis Martineau]. Refusant même toutes aides financières [programmes de soutien à la recherche, nouvelles technologies, etc...] pour le seul motif que l'entreprise [Triple L Holding Inc.] créée en 2006 est toujours inopérante !!!

Je sollicite votre aide pour que soient révisées mes demandes de programmes d'aides et où de soutien financiers, d'autre part, de n'avoir à faire directement qu'avec le siège social pour la suite de ce dossier.

Pour de plus amples informations sur le projet en cause, vous pouvez visiter le : [www.triplelholding.com](http://www.triplelholding.com)

Veillez agréer mes salutations distinguées,

Luc Bouchard.

C/C CNRC Québec  
C/C CNRC Ottawa  
C/C Député de Lévis Bellechasse M. Steven Blaney

## Annexe 2.1.1

